

République Française

Département de l'Aveyron

Extrait du Registre

Des Délibérations du Conseil

De la communauté de communes Monts, Rance et Rougier

Nombre de membres
Afférents Conseil Communautaire : 37
En exercice : 37
Qui ont pris part à la délibération : 34

Date de convocation : 22/02/2024

Séance du 29 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-neuf du mois de février à 20h30, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de Belmont-sur-Rance, sous la présidence de Mme Monique Aliès, Présidente

Présents : Monique ALIÈS, Jean-Louis CABANES, Claude CHIBAUDEL, Hélène CHICOROS, Alain CONDOMINES, Franck COUDERC, Francis CULIE, Gérard DRESSAYRE, Michelle FONTANILLES, Jean-Louis FRANJEAU, Philippe GIGANON, Éric HOULES, Michel LEBLOND, Viviane RAMONDENC, Patrick RIVEMALE, Patrick ROQUES, Jean-Philippe SABATHIER, André SERIN, Anne-Claire SOLIER, Jean-Claude TOUREL, Cyril TOUZET, Bernard VIALA, Patrice VIALA, Michel WOLKOWICKI

En tant que délégué suppléant, était présent : Eloi ALBET, Christophe GARENC, Michel SIMONIN

Excusés ayant donné un pouvoir : Laure BERNAT à Cyril TOUZET, Albert BOUSQUET à Monique ALIÈS, Sophie CANTALOUBE à Jean-Louis FRANJEAU, Eva LE CHARPENTIER à André SERIN, David MAURY à Patrick ROQUES, Xavier PUECH à Jean-Claude TOUREL, Bernard ROUVE à Jean-Louis CABANES

Absents : Séverine DRESSAYRE, Jean-Luc JACQUEMOND, Jean-François ROUSSET

Anne-Claire SOLIER est désignée secrétaire de séance

N°20240229_019

Objet : Signature des conventions de partenariat et leurs avenants avec les structures de la petite-enfance, de l'enfance et de la jeunesse dans le cadre de la Convention Territoriale Globale

Vu la délibération N° 20200130_009 en date du 30 janvier 2020 approuvant le lancement de la démarche de la Convention Territoriale Globale sur le territoire,

Vu la délibération N° 20210923_113 en date du 23 septembre 2021 validant les axes de la Convention Territoriale Globale du territoire,

Vu la délibération N° 20211125_145 en date du 25 novembre 2021 validant la démarche de la Convention Territoriale Globale (CTG) et autorisant Madame la Présidente à signer cette convention,

Vu la délibération N° 20240125_006 en date du 25 janvier 2024 validant le versement d'une subvention exceptionnelle pour le financement du « projet jeunes » de l'association Familles Rurales de BELMONT-SUR-RANCE,

Madame la Présidente rappelle les grands axes de la « Convention Territoriale Globale » qui a été signée le 25 novembre 2021 en partenariat avec la Caisse Nationale d'Allocation Familiale :

AXE I : CONSOLIDER ET DÉVELOPPER LES ACTIONS ET SERVICES AUX FAMILLES AFIN DE MIEUX RÉPONDRE À LEURS BESOINS

- I.A – Consolider et adapter l'offre d'accueil petite enfance
 - I.A.1 Renforcement de l'offre d'accueil collective petite enfance
 - I.A.2 Soutien de l'accueil individuel
- I.B – Consolider et développer l'offre de services enfance/jeunesse
 - I.B.1 Consolidation de l'offre ALSH
 - I.B.2 Réflexion autour d'un projet « jeunesse »
 - I.B.3 Coordination des acteurs petite enfance, enfance, jeunesse
- I.C – Développer des actions de soutien à la parentalité
 - I.C.1 Actions individuelles et collectives de soutien à la parentalité
 - I.C.2 Structuration d'un réseau parentalité local

AXE II : FAVORISER L'INTÉGRATION DES HABITANTS DANS LEUR ENVIRONNEMENT

- II.A – Soutenir l'animation de la vie locale et le développement des liens sociaux
 - II.A.1 Espace de vie sociale à périmètre intercommunal
 - II.A.2 Soutien à la valorisation, au renouvellement et à la pérennisation du bénévolat
 - II.A.3 Identification et/ou création d'espaces de dialogue et d'échange
- II.B – Favoriser l'accueil et l'installation de nouveaux habitants
 - II.B.1 Politique d'accueil intercommunale et coordonnée pour les nouveaux habitants
 - II.B.2 Aide à l'insertion professionnelle des habitants nouveaux et actuels
- II.C – Favoriser l'inclusion des personnes en situation de handicap ou ayant des besoins spécifiques
 - II.C.1 Inclusion des enfants en situation de handicap ou ayant des besoins spécifiques
- II.D – Renforcer la visibilité et la cohérence de l'offre de services par le renforcement des synergies
 - II.D.1 Animation d'un réseau d'acteurs relais d'information pour renforcer les synergies
 - II.D.2 Formation « Changer de posture professionnelle pour aller vers les habitants et permettre leur participation »
 - II.D.3 Valorisation des métiers et mutualisation des postes et pour faciliter le recrutement pour l'enfance, la jeunesse, le médico-social

AXE III : FAVORISER L'ACCÈS AUX DROITS ET ACCOMPAGNER LES PLUS VULNÉRABLES

- III.A – Favoriser l'accès aux droits et l'inclusion numérique
 - III.A.1 Création d'une France Services intercommunale itinérante
 - III.A.2 Inclusion numérique : ateliers « informatique », pass numérique, ateliers « numérique » et conseillers numériques
 - III.A.3 Réflexion sur une diversité de solutions de mobilité pour tous
- III.B – Développer des actions d'information et de prévention (santé, logement, ...)
 - III.B.1 Prévention « jeunesse »
 - III.B.2 Faciliter l'accès au logement : information sur les aides et création de logements passerelles

III.C – Améliorer les conditions de vie des séniors et des aidants

III.C.1 Coordination gérontologique – prévention de la perte d'autonomie

III.C.2 Diversification des formes de logement pour les personnes âgées : habitat partagé, intermédiaire, familles d'accueil

III.C.3 Renforcement des services de maintien à domicile

III.C.4 Organisation d'un service de remplacement et de répit des aidants

Madame la Présidente rappelle que des conventions de partenariats étaient passées avec les différentes structures du territoire et qu'il convient de les mettre à jour. Lesdites structures étant les suivantes :

- ALSH – Le coin des copains – BELMONT-SUR-RANCE,
- Micro-crèche – Mes petits Amis – BELMONT-SUR-RANCE,
- ALSH – Centre de loisirs Jean-Michaut – CAMARÈS,
- Micro-crèche – Les Lutins du Château – CAMARÈS,
- ESSI – SAINT-SERNIN-SUR-RANCE,
- Nouveaux Troubadours – Espace de Vie Social (EVS).

Ces conventions seront effectives jusqu'à la fin de l'année 2025.

Il convient d'autoriser Madame la Présidente à signer ces conventions de partenariat et ses annexes.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- **APPROUVE** les conventions de partenariat à passer avec toutes les structures petite-enfance, enfance et jeunesse du territoire,
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer les conventions de partenariat ainsi que ses avenants,
- **DONNE** tous pouvoirs à sa Présidente, pour signer ou effectuer toutes les démarches nécessaires à cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

La Présidente,

Monique ALIÈS



Délais et voie de recours : conformément aux dispositions du code de Justice Administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Toulouse 68, rue Raymond IV BP 7007 31068 TOULOUSE cedex 7 dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Un recours gracieux peut également être exercé, durant le délai de recours contentieux, auprès de la « Communauté de Communes Monts, Rance et Rougier » : ce recours gracieux interrompra le délai de recours contentieux qui ne courra, à nouveau qu'à compter de ma réponse.